

DEVIS DE FORMATION



Formule semaine 2018

1. Objet

Le présent devis concerne l'action de formation intitulée : **Formation à la profession de sophrologue.**

2. Stagiaire

Le présent devis est établi pour une formation concernant le stagiaire suivant :

NOM et prénom : _____ Fonction : _____

3. Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévue par l'article L 6313-1 du code du travail.

Public

La formation s'adresse à toute personne qui souhaite devenir sophrologue ou utiliser la sophrologie dans un cadre professionnel.

Niveau d'entrée requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation et acquérir les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau d'étude du baccalauréat. En deçà de ce niveau d'étude une dérogation pourra éventuellement être accordée par le directeur de l'École Française de Sophrologie.

Objectifs

Intégrer les connaissances théoriques ainsi que les compétences techniques, méthodologiques et pédagogiques permettant d'exercer la profession de sophrologue ou d'utiliser la sophrologie dans un cadre professionnel.

Validation

Les domaines de compétences exposés dans le programme de la formation sont relatifs au référentiel de la certification enregistrée à la Commission Nationale des Certifications professionnelle (CNCP) par la Fédération des Ecoles Professionnelles en Sophrologie (FEPS). La formation délivrée à l'École Française de Sophrologie prépare à l'obtention du titre de Sophrologue délivré par la FEPS. Ce titre de niveau III (France) et 5 (Europe) est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le numéro 1321461A, publié au Journal Officiel du 27 août 2013. Un diplôme privé sera également délivré par l'École Française de Sophrologie. En application de l'article L. 6353.1 du Code du travail, il sera de délivré au stagiaire, à l'issue de la formation, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis.

ARTICLE 3 : Organisation et durée

La formation se déroulera du 26 novembre 2018 au 14 octobre 2020, elle comporte 20 sessions de 3 jours, soit un total de 430 heures de formation présentielle.

Horaires

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 18h (17h le dernier jour de chaque session), soit un total de 21h30 de cours présentiels par session de 3 jours.

Calendrier des sessions de formation				
SESSION 1 26, 27 et 28 novembre 2018	SESSION 2 17, 18 et 19 décembre 2018	SESSION 3 14, 15 et 16 janvier 2019	SESSION 4 18, 19 et 20 février 2019	SESSION 5 18, 19 et 20 mars 2019
SESSION 6 22, 23 et 24 avril 2019	SESSION 7 27, 28 et 29 mai 2019	SESSION 8 24, 25 et 26 juin 2019	SESSION 9 2, 3 et 4 septembre 2019	SESSION 10 30 septembre, 1 ^{er} et 2 octobre 2019
SESSION 11 28, 29 et 30 octobre 2019	SESSION 12 2, 3 et 4 décembre 2019	SESSION 13 3, 4 et 5 février 2020	SESSION 14 9, 10 et 11 mars 2020	SESSION 15 6, 7 et 8 avril 2020
SESSION 16 4, 5 et 6 mai 2020	SESSION 17 1 ^{er} , 2 et 3 juin 2020	SESSION 18 29, 30 juin et 1 ^{er} juillet 2020	SESSION 19 14, 15 et 16 septembre 2020	SESSION 20 12, 13 et 14 octobre 2020

Travail personnel

Le suivi de la formation implique une disponibilité d'environ 10 heures par semaine afin de se consacrer au travail personnel, soit un total d'environ 600 heures sur les 2 années.

Stage professionnel

Le stagiaire effectuera sur une période allant de début 2019 sans dépasser une année à l'issue de la formation un stage professionnel. L'intervention proposée aura une durée comprise entre 12 et 18 h réparties en 8 à 12 séances d'une à deux heures à raison d'une séance par semaine.

Nombre de stagiaires

L'action de formation est organisée pour un effectif de 42 stagiaires maximum répartis en deux groupes.

Lieu

L'action de formation se déroule dans les locaux de l'EFS à l'adresse : 5, rue Castilhon, 34000 Montpellier.

Formation à la profession de sophrologue		Total
Durée	Du 26/11/2018 au 14/10/2020	24 mois
Sessions	20 sessions de 3 jours	60 jours
Heures présentielles à l'école	20 sessions de 21h30	430 heures
Travail Personnel	Environ 10h par semaine	600 heures
Stage professionnel	1h30 par semaine pendant environ 3 mois	15 heures (12 à 18 heures)
Nombre total d'heures		1045 heures

Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissance figurent avec le programme en annexe du présent contrat.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée sont précisées dans le règlement intérieur remis au stagiaire préalablement à la signature du présent contrat.

4. Dispositions financières

Le prix de l'action comprenant 430 heures de formation est fixé à 5977 €* (cinq mille neuf cent soixante-dix-sept euros), soit un coût horaire de : 13,90 €.

Coût en 2018 (du 26/11/2018 au 19/12/2018) : 597.70 €, soit 43 h à 13.90 €.

Coût en 2019 (du 14/01/2019 au 4/12/2019) : 2988,50 €, soit 215 h à 13.90 €.

Coût en 2020 (du 3/02/2020 au 14/10/2020) : 2390,80 €, soit 172 h à 13.90 €.

*Organisme de formation exonéré de TVA (article 293 B du CGI).

Ce tarif inclut :

- Les supports de cours et leurs annexes.
- Les entretiens individuels avant et pendant la formation.
- Le suivi individualisé du stage professionnel et de la rédaction du rapport de stage.
- Les conseils pendant et après la formation pour la réalisation du projet professionnel.
- Un site internet professionnel personnalisable.
- La participation à une journée de suivi du projet professionnel après la formation (non facturée).

Fait à Montpellier, le / /

Norbert Cassini,
Directeur.

